

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 12

Artikel: Le syndicalisme français vu de la lunette patronale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manière et, maintenant que le « 5^e plan » a passé en France le cap du Conseil des ministres, ce pays plus que jamais dépend d'un Marché commun en pleine expansion. La France, pour des seules raisons égoïstes d'économie nationale, retrouvera le chemin du Marché commun.

Le syndicalisme français vu de la lunette patronale

Sous le titre « La reprise du dialogue entre syndicats patronaux et ouvriers met en cause le problème de l'engagement ou de la contestation », *l'Ordre professionnel*, organe des Groupements patronaux genevois, consacre au dialogue des partenaires sociaux de la France voisine l'étude suivante de Léon Dutrieux, dans son numéro du 2 octobre :

La Confédération générale du travail (CGT) réclame une entrevue avec le patronat français. Depuis plusieurs mois, la centrale Force ouvrière (FO) et la Confédération générale des cadres (CGC) sont reçues régulièrement au Conseil national du patronat français (CNPF) et, pour la deuxième fois en deux mois, des représentants de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) se sont rendus au siège de l'organisme patronal. Comment ce renversement d'attitude s'est-il opéré? Que signifie cette ruée des syndicats ouvriers au portillon du CNPF? Y a-t-il communauté de vues entre tous les syndicats?

*Le paritarisme:
discuter, négocier, contracter et gérer avec le patronat*

L'homme qui défend depuis longtemps les bienfaits du dialogue patrons-ouvriers est le secrétaire général de FO, M. Bergeron: « La politique paritaire est la plus difficile, mais aussi la seule possible », affirme-t-il. Mais qu'entend-il par là? Le terme de paritarisme signifie la volonté de dialoguer et de maintenir des contacts permanents entre organisations syndicales d'employeurs et des salariés. « FO entend discuter, négocier, contracter dans les secteurs public, nationalisé et privé », précisait FO, le 25 novembre 1964. Le paritarisme signifie également la gestion en commun d'organismes d'intérêt général, comme celui des retraites complémentaires (Association des régimes de retraites complémentaires, ARRCO) et celui des assurances-chômage (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, UNEDIC), créés par contrat.

Cet attachement au dialogue et à la valeur du contrat recouvre toute une conception de la vie économique et sociale. Pour les syndiqués de FO, la possibilité de discuter et de négocier les conditions de travail et les salaires constitue un des critères de la liberté et de la démocratie. C'est un instrument valable, susceptible d'amé-

liorer la condition ouvrière par des réformes progressives. Il se concrétise par la signature de conventions collectives, considérées par FO comme un « élément permanent d'accélération du progrès social ». Se prononcer pour cette politique, c'est reconnaître les bienfaits du réformisme et le caractère démodé de certaines formes d'action anticapitaliste. C'est ainsi que le secrétaire général de la Fédération FO des transports a pu dire: « Nous ne prêchons plus de grands bouleversements. » Le syndicalisme prôné par FO se veut avant tout constructif.

Un succès personnel pour M. Bergeron

On comprend dès lors que la CGT communisante, attachée au principe de la lutte des classes, n'admette pas cette politique paritaire ou du moins ne lui donne pas le même sens. Quant à la CFDT, qui veut conquérir le pouvoir économique, son attitude est hésitante, encore que la centrale de M. Descamps tienne à rappeler qu'en 1961, 1963 et 1964 elle a envoyé au CNPF plusieurs lettres, demandant l'ouverture de négociations. Il est vrai qu'à l'époque le CNPF, bien que favorable au dialogue, n'avait en fait qu'une liberté de manœuvre assez étroite. Néanmoins, pour les deux centrales, CGT et CFDT, la politique paritaire n'est pas le but principal. Pour elles, l'amélioration des conditions de travail ne peut être obtenue qu'au prix de luttes incessantes. Telle était du moins leur position, jusqu'à ces derniers temps.

Pourtant, les choses ont changé depuis quelques mois. La CGT a écrit en janvier 1965 au CNPF pour réclamer un rendez-vous, mais en vain. La CFDT a demandé une entrevue au CNPF et l'a obtenue en juillet dernier. Une nouvelle discussion a eu lieu en septembre.

Que s'est-il passé? Entre-temps, il y a eu l'accord CNPF-FO sur l'extension de la quatrième semaine de congés payés, la promesse de nouveaux accords sur la retraite complémentaire et la mise en chantier de réformes contractuelles portant sur le chômage partiel et la révision des barèmes des salaires minima garantis.

Tels sont les premiers résultats de la relance de la politique paritaire. L'un de ses principaux artisans est M. Bergeron. Celui-ci, dès son élection au poste de secrétaire général de FO en 1963, lançait un appel au CNPF. Depuis, des réunions périodiques ont eu lieu. Il y a un an encore, les autres dirigeants syndicalistes se moquaient du « monsieur antichambre ». En juin, ils ont été impressionnés par le succès personnel de M. Bergeron. Aujourd'hui, ils emboîtent le pas, pour le rejoindre dans ses discussions avec le patronat.

La CGT agacée

La CGT, repoussée par le CNPF, déclare avec humour qu'une négociation en son absence ne peut supporter l'étiquette du pari-

tarisme. Elle affirme – ce qui est vrai – qu'elle est la plus grande organisation syndicale et qu'elle seule peut décider quel sera le terrain des batailles sociales. Mais consciente de sa relative faiblesse (à peine 2 millions de syndiqués), elle reconnaît qu'il n'est pas opportun de lancer des actions d'envergure. Pour le moment, dit-elle, il ne peut être question que de grèves partielles. Le plus important est de lancer une campagne... celle du recrutement!

La CFDT: « Nous ne sommes pas des gréviculteurs »

De son côté, la CFDT, qui se veut révolutionnaire et favorable aux grèves générales, vient de redécouvrir les vertus de la politique paritaire. « Nous ne sommes pas des gréviculteurs », a déclaré M. Des-camps, secrétaire général de la CFDT. « La grève, certes, est un élément important de la lutte syndicale. Mais il n'est pas le seul. Nos organisations souhaitent négocier, non entériner. » Les sujets de discussions proposés par la CFDT ressemblent beaucoup à ceux présentés par FO: durée du travail, retraites complémentaires, chômage partiel, logement, formation professionnelle.

Cette évolution de la CFDT, quoique encore incertaine, et l'attitude de la CGT, s'expliquent surtout par des raisons stratégiques. Non, comme à FO, par des raisons idéologiques.

Les effets du plan de stabilisation (licenciements et réductions d'horaires), ainsi que l'arrêt de l'inflation émoussent la combativité des militants et des travailleurs. L'échec de la grève générale lancée par FO dans le secteur privé en décembre 1964, l'échec relatif, en 1964/1965, de la grève dans le secteur nationalisé et celui de la grève du printemps chez Peugeot, ont assagi les syndicats. Des syndicalistes ont admis qu'ils avaient un certain sentiment d'impuissance devant l'attitude du patronat, qui s'appuie sur le gouvernement.

Cette évolution des syndicats ouvriers constitue certainement un tournant dans la vie sociale de 1965/1966. Est-ce le signal d'une réelle relance du paritarisme, comme ce fut le cas en 1955? Ce n'est pas certain. Le patronat est sans doute favorable à une reprise du dialogue et désire accorder des avantages aux travailleurs, afin d'éviter des troubles graves lors de la reprise économique escomptée l'an prochain. Mais le CNPF n'a pas tout à fait les mains libres. Au grand dam de FO, l'Etat dirige la politique économique du pays. Il utilise toutes sortes de pressions pour faire appliquer sa politique. En fait, il apparaît de plus en plus que les syndicats devront modifier davantage encore leur attitude et porter les discussions au niveau d'un Conseil économique et social rénové. Ce qui leur pose un problème épique: celui de l'équilibre entre l'engagement et la contestation?